

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00945 Numéro SIREN : 492 600 580 Nom ou dénomination : AAG NORMANDIE

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2023 sous le numéro de dépôt 9350

Désignation de l'entreprise : AAG NORMANDIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 56 RUE GEORGES LIOT		76420 BIHOREL	
Durée de l'exercice précédent* 1 2		Néant ☐ *	
Numéro SIRET* 4 9 2 6 0 0 5 8 0 0 0 0 2 0			
		Exercice N clos le, 3 1 0 8 2 0 2 1	
		N-1 3 1 0 8 2 0 2 0 1	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GREF DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN
Acte déposé le :

28 NOV. 2023



Désignation de l'entreprise : AAG NORMANDIE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30.000.....)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	361 417	347 224
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(28 807)	26 193
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	365 610	406 417
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	152 369	122 245
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	12 047	3 847
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	250	1 038
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 460	10 312
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	174 126	137 442
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	539 737	543 859
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	88 804	61 138
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 247	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19 :

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	95 000		84 235
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 583		
TOTAL	104 583		84 235
Autres participations	146 271		
Prêts, autres immobilisations financières	30		
TOTAL	146 301		
TOTAL GENERAL	250 884		84 235

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			179 235	179 235
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 583	9 583
TOTAL			188 818	188 818
Autres participations			146 271	146 271
Prêts, autres immobilisations financières			30	30
TOTAL			146 301	146 301
TOTAL GENERAL			335 119	335 119

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	20 146	22 190		42 336
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 300	2 371		6 671
TOTAL	24 446	24 561		49 007
TOTAL GENERAL	24 446	24 561		49 007

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	22 190				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 371				
TOTAL	24 561				
TOTAL GENERAL	24 561				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30	30	
Groupe et associés	251 563	251 563	
TOTAL	251 593	251 593	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 247	1 247		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	151 122	65 799	85 323	
Fournisseurs et comptes rattachés	250	250		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 047	3 047		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 208	5 208		
Autres impôts taxes et assimilés	1 205	1 205		
Groupe et associés	12 047	12 047		
TOTAL	174 126	88 804	85 323	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	78 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	49 123			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	3 458			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	300.0000	100			100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

AAG NORMANDIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 56 rue Georges Liot
76420 BIHOREL
492 600 580 RCS ROUEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 28 Février 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à 28 807 euros de la manière suivante:

Perte de l'exercice	-28 807 euros
Imputation sur les Autres Réserves	- 28 807 euros

Solde	0 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/08/2020

12 000 euros, soit 120 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 12 000 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : néant

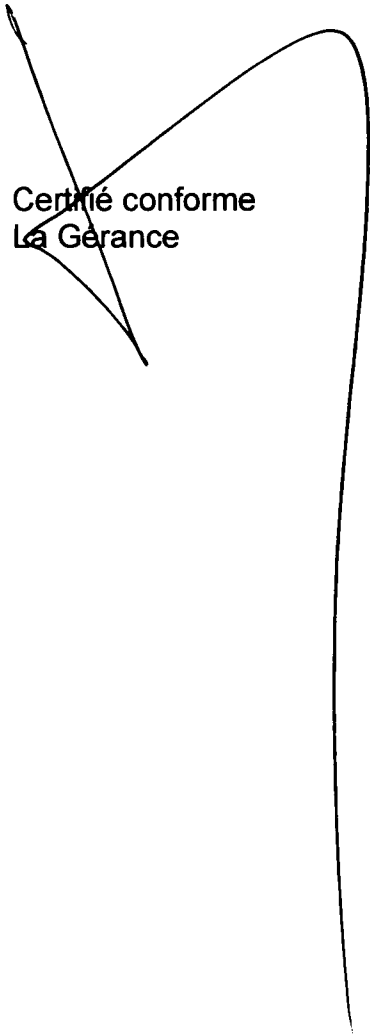
Exercice clos le 31/08/2019

Aucune distribution de dividendes

Exercice clos le 31/08/2018

Aucune distribution de dividendes

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Février 2022



Certifié conforme
La Gérance

AAG NORMANDIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 56 rue Georges Liot
76420 BIHOREL
492 600 580 RCS ROUEN

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 Février 2022

Exercice clos le 31 août 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 août 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 août 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

Chiffre d'affaires stable sur l'exercice.

Principaux risques et incertitudes

Rien à signaler.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 août 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er Septembre 2021 sont les suivants :

Les objectifs pour l'exercice à venir ont été fixés. On peut signaler principalement ;

- Le maintien du chiffre d'affaires.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sarl NECA :

Le développement de l'activité s'est poursuivi mais est ralenti en raison des difficultés de recrutements rencontrées.

SCI IMMOBILIERE AAG NORMANDIE :

Le bien détenu au 50 rue Condorcet 75009 PARIS a fait l'objet de la signature d'un compromis en 2021. L'acte définitif a été signé le 26 Janvier 2022.

Les autres baux se sont poursuivis normalement sur l'exercice.

SCI G2A IMMOBILIER :

Les baux se sont poursuivis avec le locataire, la société NECA.

SCI IMMOBILIERE EUROISE NECA :

Les trois baux en cours ont été poursuivis sur l'exercice.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 330 028 euros contre 328 761 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,39%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 273 euros contre 7 021 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 40 539 euros contre 45 399 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,71%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 25 138 euros contre 17 397 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 44,50%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 205 536 euros contre 174 551 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,75%.

Le montant des charges sociales s'élève à 70 968 euros contre 49 682 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 42,84%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 24 561 euros contre 20 817 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,99%.

Le montant des autres charges s'élève à 4 euros contre 3 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 366 746 euros contre 307 848 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,13%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -30 444 euros contre 27 934 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 1 728 euros (-3 031 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -28 717 euros contre 24 903 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -215,31%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -90 euros contre 3 000 euros pour l'exercice précédent,

- d'un impôt sur les sociétés de 0 euros contre 1 710 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 août 2021 se solde par une perte de 28 807 euros contre un bénéfice de 26 193 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -209,98%.

Au 31 août 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 539 737 euros contre 543 859 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,76%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 28 807 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021 de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-28 807 euros
Imputation sur les Autres Réserves	- 28 807 euros

Solde	0 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 365 610 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Exercice clos le 31/08/2020

12 000 euros, soit 120 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 12 000 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : néant

Exercice clos le 31/08/2019

Aucune distribution de dividendes

Exercice clos le 31/08/2018

Aucune distribution de dividendes

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

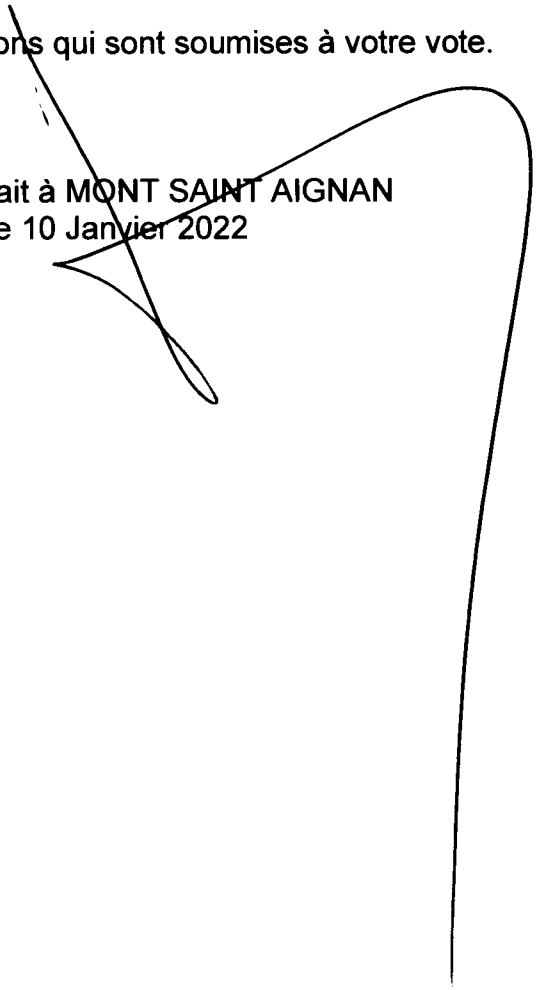
GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à MONT SAINT AIGNAN
Le 10 Janvier 2022



Franck DESCHAMPS
Gérant